

## CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Affiché le 28 mars 2018

Le conseil municipal de Lamagdelaine se réunira le 9 avril 2018 à 20 heures 30, salle de la Mairie.

### ORDRE DU JOUR

- 1- Comptes administratifs et gestion 2017
- 2- Affectation des résultats
- 3- Budgets primitifs
- 4- Vote des taxes
- 5- Vote de subventions
- 6- Transfert en pleine propriété de parcelles de l'Etat suite à la délimitation du Domaine Public Autoroutier concédé
- 7- Questions diverses

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Véronique ARNAUDET.

**Présents :** CORMANE Jean-Pierre, DUFLOS Jacques TRENEULES André; VERDIE Chantal, LACALMONTIE Luc, TERRIE Annette, CAMPAGNAC Jocelyne, RULLIERE Jean-Pierre, CAVAILLE Valérie, GAUFFRE Marie-Christine, POTIER Cédric,

Absente excusée : BESSIERES-PIN Géraldine procuration à LACALMONTIE Luc

Le conseil municipal a élu Madame GAUFFRE Marie-Christine secrétaire.

Madame le Maire demande de rajouter un point non inscrit à l'ordre du jour, à savoir :

- Proposition d'une convention de groupement de commande concernant le fonctionnement des bâtiments

**Objet : Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2017  
(Budget Principal et Budgets Annexes : Multiple rural et service assainissement) N° 1**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances de la Commune de Lamagdelaine pour l'exercice 2017.

Les opérations de l'exercice 2017 font ressortir les résultats suivants :

#### **BUDGET PRINCIPAL**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	162 565.92
Recettes d'investissement :	79 711.52
Résultat d'investissement de l'exercice :	- 82 854.40

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses de fonctionnement :	415 626.46
Recettes de fonctionnement :	483 758.80
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	68 132.34

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 SOIT – 14 722.06**

**BUDGET Annexe MULTIPLE RURAL**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	13 393.40
Recettes d'investissement :	43 472.89
Résultat d'investissement de l'exercice :	30 079.49

FONCTIONNEMENT :	
Dépenses de fonctionnement :	12 976.88
Recettes de fonctionnement :	28 967.72
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	15 999.84

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 SOIT 46 079.33**

**BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT**

Les résultats sont arrêtés comme suit :

INVESTISSEMENT :

Dépenses d'investissement :	10 852.20
Recettes d'investissement :	31 102.97
Résultat d'investissement de l'exercice :	20 250.77

FONCTIONNEMENT :

Dépenses de fonctionnement :	90 663.43
Recettes de fonctionnement :	78 869.66
Résultat de fonctionnement de l'exercice :	-11 793.77

**RESULTAT DE L'EXERCICE 2017 SOIT 8 457**

Il est proposé aux membres du Conseil municipal d'approuver le Compte Administratif 2017 et le Compte de Gestion du receveur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (Madame le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil de la Commune de Lamagdelaine :

- approuve le Compte de Gestion 2017 du receveur, conformément au document joint en annexe,
- adopte le Compte Administratif 2017 (budget principal et budgets annexes : Multiple rural et service assainissement), conformément au document joint en annexe,
- déclare toutes les opérations de l'exercice 2017 définitivement closes,

**Objet : Délibération pour affectation du résultat d'exploitation  
COMMUNE 2017 N° 2**

Voir tableau

**Objet : Délibération pour affectation du résultat d'exploitation  
MULTIPLE RURAL 2017 N° 3**

Voir tableau

**Objet : Délibération pour affectation du résultat d'exploitation  
ASSAINISSEMENT 2017 N° 4**

Voir tableau

**Objet : BUDGETS 2018 N° 5**

**BUDGET PRIMITIF 2018 COMMUNE**

Madame le maire donne la parole à Monsieur DUFLOS pour la présentation du budget 2018 avec des commentaires explicatifs sur les différents postes de fonctionnement et les investissements envisagés.

Dépenses recettes fonctionnement qui s'équilibrent à 547 512.10 euros

Dépenses recettes investissement qui s'équilibrent à 193 181.60 euros

**Après les différentes précisions sur certains points le budget de la commune est voté à l'unanimité.**

**BUDGET ASSAINISSEMENT 2018**

Dépenses recettes fonctionnement qui s'équilibrent à 93 854.10 euros

Dépenses recettes investissement qui s'équilibrent à 149 927.25 euros

Budget voté à l'unanimité

**BUDGET DU MULTIPLE RURAL 2018**

Dépenses recettes fonctionnement qui s'équilibrent à 32 923.41 euros

Dépenses recettes investissement qui s'équilibrent à 60 016.81 euros

Budget voté à l'unanimité

**OBJET : VOTE DES TAXES N°6**

Le conseil municipal,

Vu l'avis de la commission des finances,

Propose de fixer le taux de la TFB à : **16.11 % au lieu de 15.79 %**

Le taux de la TFNB à : **152.66 % inchangé**

Le taux de la TH à : **9.69 % inchangé**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide d'appliquer l'augmentation des taux des différentes taxes.

**TFB à 16.11 %**

**TFNB à 152.66 %**

**TH à 9.69 %**

**OBJET : SUBVENTIONS ASSOCIATIONS N°7**

Le conseil municipal,

décide à l'unanimité de verser une subvention aux associations suivantes :

COMITE DES FETES	1200 + 500 (sécurité)
TOUS EN FORME	130
ASSOCIATION PETANQUE	130
CHASSE VALROUFIE/LAMA/LARO	130
ACAL	130
ENTENTE LVL	700
APE école	300
Activité Poney (aide au transport) Ecole	500
Voyage école	2500
Divers	400
<b>TOTAL</b>	<b>6 620 €</b>

**Objet : SUBVENTION D'EQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE N° 8**

Le budget primitif de la commune doit intégrer une subvention d'équilibre au profit du budget annexe de l'assainissement pour un montant de 15 000 euros afin de couvrir les dépenses de fonctionnement.

Il est donc proposé d'approuver :

- Le versement d'une subvention d'équilibre de 15 000 euros au budget de l'assainissement pour 2018

Le conseil municipal à l'unanimité après en avoir délibéré, adopte la proposition.

**OBJET : TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE DE PARCELLES DE L'ETAT SUITE A LA DELIMITATION DU DOMAINE PUBLIC AUTOROUTIER CONCEDE N° 9**

Madame le maire expose que suite aux travaux de construction de l'Autoroute A20 l'état s'est rendu acquéreur au titre de ce programme des terrains.

Dans le cadre de la construction des Autoroutes concédées, il a été décidé en accord avec le service du Domaine de transférer aux collectivités publiques, les parcelles de terrain acquises à l'origine par l'Etat, mais qui auront été reconnues inutiles à la concession par décision de délimitation du Domaine Autoroutier concédé et qui constituent ou sont destinés à constituer la voirie communale ou départementale.

En conséquence, conformément à la Directive Ministérielle en date du 13 avril 1976, le transfert en pleine propriété à la commune de Lamagdelaine a été constaté. Ci-joint la liste de terrains figurant au tableau.

Madame le maire demande au conseil municipal de se prononcer favorablement sur le transfert de ces parcelles à la commune.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal moins deux abstentions (Lacalmontie Luc et Bessières-Pin Géraldine) décide de se prononcer favorablement sur ce transfert et d'autoriser Madame le maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

**Objet : Convention de groupement de commandes « d'intégration partielle » entre la Ville de Cahors, la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, le SMOCUS, le CIAS, le CCAS, l'EPIC REC et l'EPIC Tourisme et la commune de Lamagdelaine relatif aux familles d'achat concernant le fonctionnement des bâtiments- Signature de convention N° 10.**

Mesdames, Messieurs,

Afin de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les procédures de passation des marchés, la Ville de Cahors, la Communauté d'Agglomération du Grand Cahors, le SMOCUS, le CIAS, le CCAS, l'EPIC REC, l'EPIC Tourisme et la commune de Lamagdelaine souhaitent passer un groupement de commandes dans les familles d'achats suivantes : contrôles périodiques, maintenance multi technique, fourniture de matériels de matériaux et équipements et valorisation des certificats d'économies d'énergie.

Les objectifs de ce groupement, sa durée, ainsi que les obligations du Groupement sont précisés dans la convention jointe en annexe.

La Ville de Cahors sera le coordonnateur du groupement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- a- d'approuver la convention de groupement de commandes « d'intégration partielle » entre les personnes publiques susvisées.
- b- D'autoriser Madame le Maire à conclure et à signer la convention du groupement de commandes et les éventuels avenants, ainsi que tous les actes afférents.

le Conseil Municipal à l'unanimité des présents approuve et charge Madame le Maire de signer cette convention.

## INFOS

André TRENEULES :

- Propose de mettre à disposition de la population une benne à déchets verts à demeure. Les avis sont partagés car cela a été fait il y a quelques années. L'inconvénient majeur a été le dépôt de toutes sortes d'encombrants qui impose à la commune un tri supplémentaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le conseil municipal est clos à 22 h.